

# **STION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

En m  
En n  
En p  
L. P  
L.1.  
L.1.  
En 1  
En 1  
L.1.  
L.1.  
En m  
L.1.2.  
En m

## I. PRESENTATION GENERALE

### I.1. Situation du secteur

#### I.1.1. Problèmes majeurs

##### En matière d'Emploi

- les difficultés d'accès à un emploi décent ;
- le manque de compétence nécessaire pour occuper un emploi ;
- la discrimination sur le marché du travail à l'encontre des groupes vulnérables ;
- la prédominance de l'emploi informel (89,1%) ;
- la persistance de sous-emploi et des emplois précaires ;
- l'insuffisance des fonds dédiés au financement de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat ;
- l'inadéquation du profil des demandeurs d'emploi ;
- la faible création d'emplois au niveau des entreprises.

##### En matière de Travail

- le non-respect des prescriptions légales en matière de travail ;
- la méconnaissance des textes régissant le travail par les employeurs et les travailleurs ;
- la persistance du travail des enfants de moins de 14 ans et des pires formes de travail des enfants ;
- le non-respect de l'application du SMG fixé à 60 000 FCFA (43,8% de salaires) ;
- l'absence d'un système de protection des travailleurs de l'économie informelle ;
- les mouvements récurrents de grève dans le secteur privé et le secteur public ;
- l'insuffisance des moyens opérationnels (financiers et matériels) pour inspecter les lieux de travail.

##### En matière de Protection Sociale

- le faible accès des populations aux instruments de protection sociale ;
- les difficultés pour les personnes vulnérables (les plus pauvres, les pauvres, les personnes à faibles revenus) à surmonter les chocs sociaux ;
- l'absence d'une couverture sociale pour les travailleurs du secteur informel ;
- le non-respect de la législation communautaire en matière de mutualité sociale ;
- la difficulté d'insertion éducative, socio-professionnelle et culturelle des personnes vivant avec un handicap ;
- l'accès limité des travailleurs à faibles revenus et les membres de leurs familles aux services et aux prestations de sécurité sociale et de mutualité ;
- le faible niveau de connaissance de la sécurité sociale en général et de la CNPS en particulier de la part des animateurs du secteur privé informel ;
- la non-fréquentation des services sociaux de base (centres sociaux, hôpitaux, écoles...) du fait de la pauvreté de certaines couches vulnérables.

#### I.1.2. Réponses apportées

##### En matière d'Emploi

- l'élaboration d'une Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'économie formelle ;
- le financement par l'Ambassade d'Allemagne d'un projet collectif de Personnes en Situation de Handicap (PStH) ;
- la signature de convention, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), entre la Plate-Forme de Services-Côte d'Ivoire (PFS-CI) et les PFS locales pour l'insertion d'un 1er contingent de 1500 bénéficiaires du projet d'insertion de 4500 personnes non qualifiées dans les THIMO ;

- le financement, à hauteur de 7 millions, du projet de l'ONG "Ancienrés de Tisserrands de Diéboroué";
- l'organisation de séances de sensibilisation à l'endroit des 230 élus locaux à la prise en compte de l'approche THIMO dans la réalisation des travaux d'utilité publique ou d'intérêt communautaire
- la réalisation de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERIESI) sur la période 2017-2018 et l'Enquête Nationale sur l'Emploi 2019 (ENE 2019) dont les résultats sont e
- cours de finalisation ;
- la réalisation du Tableau de Bord Emploi de janvier à décembre de chaque année.

#### En matière de Travail

- l'adoption par le Gouvernement du décret relatif aux travaux interdits aux femmes et aux femmes enceintes et le décret portant modalités particulières en cas de grève dans le secteur privé ;
- la vulgarisation du Code du Travail de 2015 à l'endroit des Magistrats et des Inspecteurs du travail ;
- la médiation en vue de ramener la paix sociale dans le secteur du pétrole et du gaz ;
- l'actualisation de la base de données syndicale dans notre pays ;
- l'installation de plusieurs CHSCT dans les entreprises ;
- le traitement de 14281 dossiers de conflits individuels et 141 conflits collectifs ;
- la conduite d'une opération pilote de l'intervention de l'Inspection du Travail dans l'économie informelle à Bouaké et dans 3 communes d'Abidjan.
- la sensibilisation de 2000000 personnes dans les communautés productrices de cacao ;
- la réduction de la vulnérabilité socio-économique des familles et des communautés rendue possible grâce à la mise en place du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre
- Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS) et ses partenaires d'AGR d'un montant de 12 milliards de F CFA à 200 000 femmes bénéficiaires de microcrédits ;
- la pérennisation et l'extension du Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) dans 9 départements, 19 sous-préfectures et 59 villages ;
- l'arrestation de 12 trafiquants d'enfants et secours apporté à plus de 130 enfants dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de police « BIA III », menée à Abouisso.

#### En matière de Protection Sociale

- la remise de matériels orthopédiques d'une valeur de 20 millions à 185 personnes handicapées, et une subvention annuelle cumulée de 275 millions en moyenne à 40 Organisations de Personne
- Handicapées et à 09 Centres Médico-Psychopédagogiques (CMP) ;
- le recrutement dérogatoire, de 2015 à 2019, de 658 personnes handicapées par la fonction publique ;
- la construction de 04 centres sociaux ;
- la réhabilitation de 05 centres sociaux ;
- la prise en charge de 2.139 personnes âgées dont 1 496 hommes et 643 femmes ;
- l'octroi de fonds à environ 2000 personnes à travers les aides temporaires, les aides médicales, les aides éventuelles et les aides d'urgence ;
- l'envolement, à la CMU, de 1 888 820 personnes, au 31 décembre 2019, et la production de 1 482 425 cartes dont 921 252 distribuées ;
- la réalisation d'une enquête sur les indigents qui a permis d'identifier 33 559 ménages indigents dans 14 districts sanitaires ;
- l'inscription, dans le registre de l'AI/FMS, de 36 mutuelles sociales agréées et immatriculées qui gèrent un peu plus de 1.500.000 bénéficiaires, adhérents et ayants-droits ;
- l'adoption de l'ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants (RSTI) par le Gouvernement et la ratification de se
- projet de loi par l'Assemblée Nationale ;
- l'adoption d'un décret portant revalorisation des rentes, des allocations spéciales et des frais non médicaux dus aux victimes des ATMP.

l'insertion

de l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes en situation d'handicap ;  
 de la qualité de l'emploi ;  
 informations statistiques sur l'emploi ;  
 re des projets d'emploi ;

L. PR  
L.1. S  
L.1.1.  
En m

En me

En mat

L.1.2. Ré  
En matiè  
•  
•  
•

- la réalisation d'études sur la situation de l'emploi ;
- l'élaboration de textes juridiques et de documents de référence de l'emploi ;
- la création d'un observatoire de l'emploi.

#### En matière de travail

- le respect des dispositions légales en matière de travail tant dans le secteur formel que dans l'économie informelle ;
- l'éradication des pires formes de travail des enfants ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail dans toutes les entreprises ;
- l'application effective du SMIG par tous les employeurs ;
- l'accroissement de l'accessibilité des travailleurs aux services d'inspection du travail ;
- le renforcement des capacités matérielles des services d'inspection du travail ;
- l'organisation des élections professionnelles ;
- le maintien de la paix sociale à travers le dialogue social ;
- la conception d'un dispositif d'amélioration des conditions de travail dans l'économie informelle ;
- la sensibilisation des populations sur le travail des enfants ;
- la mise en œuvre du plan de rennaissance des infrastructures des services en charge du travail ;
- la formation des parties prenantes sur le Code du Travail de 2015 ;
- le suivi de l'application des normes de santé et sécurité au travail ;
- l'élaboration des textes du dispositif légal et institutionnel du travail ;
- le suivi de l'application des normes nationales et internationales du travail ;
- le règlement des conflits collectifs ou individuels dans les milieux professionnels public et privé ;
- la mise en place d'une base de données statistique sur le travail ;
- la vulgarisation des bonnes pratiques et partage d'expériences ;
- l'organisation des élections de représentativité des organisations syndicales.

#### En matière de protection Sociale

- la mise en place d'un système viable de production et de gestion de l'information sur le secteur social ;
- l'accroissement de l'accès des populations vulnérables aux services de protection sociale et de la mutualité ;
- la mise en place d'une stratégie de prise en charge des personnes âgées ;
- le développement de la mutualité sociale ;
- le développement d'un système de protection des travailleurs du secteur informel
- la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- le suivi de la mise en place du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) ;
- l'assistance et l'octroi d'aides aux personnes vulnérables notamment, les personnes en situation d'handicap, les personnes âgées et les indigents ;
- la construction/réhabilitation et l'équipement des structures sociales (centres sociaux, centres d'éducation spécialisée...)
- la réalisation d'études sur la protection sociale ;
- l'élaboration de textes juridiques et de documents de la protection sociale ;
- la production d'informations statistiques de la protection sociale ;
- la formation des animateurs du secteur social ;
- la sensibilisation des mutuelles sur la nécessité de se constituer en mutuelle sociale.

## 1.2. Politique sectorielle

### 1.2.1. Principales orientations

- la lutte contre le chômage par la création d'emplois ;
- la lutte contre le travail des enfants;
- la promotion d'un travail décent ;
- la protection des populations vulnérables et le respect des droits humains.

### 1.2.2. Résultats stratégiques

- les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent ;
- les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent ;
- les populations ont accès à la protection sociale.

### 1.3. Missions du ministère

Le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale.

A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

#### En matière d'emploi

- application, contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'emploi ;
- identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et les handicapées, en liaison avec le Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes;
- formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi ;
- assistance aux chômeurs et handicapés du travail.

#### En matière de travail

- contrôle de l'application des normes, des lois et règlements en matière ;
- prévention et gestion des conflits collectifs de travail ;
- élaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail des enfants, en liaison avec les Ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de l'enfant ;
- coordination, identification et mise en œuvre des mesures dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants ;
- renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
- élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
- renforcement de la médecine du travail en liaison avec le Ministre chargé de la Santé.

#### En matière de Protection sociale

- promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale ;
- renforcement et harmonisation du cadre institutionnel et de la prévoyance ;
- participation à la promotion des actions d'assistance et de soutien aux orphelins, en particulier à ceux du SIDA ;
- participation à la prise en charge sociale des populations vulnérables ;
- coordination et supervision de la politique des affaires sociales ;
- formation professionnelle des travailleurs sociaux ;
- mise en œuvre d'une politique cohérente d'encadrement et de formation des handicapés ainsi que de leur insertion dans le tissu social, notamment dans le monde du travail ;
- mise en œuvre et renforcement du plaidoyer en faveur de la prévention des handicaps résultant des accidents de travail et de la voie publique, auprès des populations et des institutions ;
- mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

**Classification des programmes**

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Emploi ;
- Programme 3 : Travail ;
- Programme 4 : Protection Sociale.

**GRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES**

**Cartographie administrative des programmes**

Annexe 4 : Répartition des structures dans les programmes

PROGRAMMES	SERVICES CENTRAUX ET REGIONAUX	ORGANISMES SOUS TUTELLE DIRECTE (EPM, SODE, SEM)	ORGANISMES PRIVÉS ET ONG SUBV.	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Cabinet IG, DAF, DRH, DPEI, DGSP, DAJ, DDCA, SQN, CLC, Vih-sida, CAHG, CPMP, Comité CDMT				
PROJETS	DGE, ONE, CISE, DSPE, DSEPE, DOEM, CSPE		Plate-Forme de Services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et diffusion de statistiques du travail,</li> <li>- Projet de Promotion Emploi couches vulnérables.</li> </ul>	
PROJETS	DGT, DIT, DRT, CCT, DSST, DLTE, SMHT, CNDS, DRT (29), DDT (1), Insp Travail (08 IT)		Centrales Syndicales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et équipement des services de l'administration du travail,</li> <li>- Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECH).</li> </ul>	
PROJETS	DGPPS, DPPPH, DAS, DSSM, CNSS, CCS-CMU, DRPS (29), PMPs, INPA, GEFPPH, Eois, CDPH, CNPPH, CNAS, Centres Sociaux (113) -Ems centres pour hand à Abidjan.	INFS: AIRMS, IPS, CNAM, MUGEFICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des handicapés</li> <li>- Centre des Aveugles de Tournodi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet National d'Assistance aux Personnes Agées,</li> <li>- Réhabilitation et équipement du Centre d'Education Socio-Professionnelle pour Personnes Handicapées (CESPPH) de Danané,</li> <li>- Construction et équipement de Centres Sociaux,</li> <li>- Réhabilitation et équipement des Centres Sociaux,</li> <li>- Couverture Maladie Universelle (CMU),</li> <li>- CMU/ soutien aux indigents.</li> </ul>	

## II.2. Performance globale du ministère

TABLEAU 2 : Performance du ministère

Objectifs Globaux (OG)	Resultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)	Méthode de calcul/source de collecte
OG 1 : Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent	RS 1. les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent	IP1.1 : Taux de chômage	Nombre de chômeurs / Effectif des personnes en âge de travailler Source : Rapport d'activités cabinet / Enquête emploi
		IP1.2 : Pourcentage de travailleurs du secteur informel	Nombre de travailleurs du secteur informel / Effectif des travailleurs Source : Rapport d'activités cabinet / Enquête emploi
		IP2.2 : Pourcentage des entreprises privées observant les conditions d'un emploi décent	Nombre d'entreprises du secteur privé formel impliquées observant effectivement les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail / Nombre d'entreprises du secteur privé formel impliquées dans l'observance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail Source : Rapports d'activités DSSM / DIT
		IP2.3 : Proportion d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés	Nombre d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés / effectif des enfants de 5 à 13 ans Source : Rapport d'enquête emploi
		IP3.1 : Taux d'accroissement du nombre de Centres Sociaux et des établissements spécialisés du MEPS	(Nombre de nouveaux Centres Sociaux et établissements spécialisés du MEPS créés en année N - Nombre de nouveaux Centres Sociaux et établissements spécialisés du MEPS créés en année N-1) / Nombre de nouveaux Centres Sociaux et établissements spécialisés du MEPS créés en année N-1) Source : Rapport d'activités DGPS
OG 2 : Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent	RS 2. les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent	IP3.2 : Taux de la population ayant accès à la protection sociale	Population bénéficiant de la protection sociale / Population totale Source : Rapport d'activités DGPS
		IP3.3 : Nombre de personnes enrôlées à la CMU	Dénombrément Source : Rapport d'activités SNEDAI / CNAM
		IP3.4 : Nombre de mutuelles sociales immatriculées	Dénombrément Source : AIRMS
		IP3.5 Proportion de travailleurs affiliés à une mutuelle sociale	Nombre total de travailleurs affiliés à une mutuelle / Nombre total de travailleurs Source : AIRMS
		OG 3 : Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale	RS 3.les populations ont accès à la protection sociale

### 3. Financement global du ministère

Tableau 3 : Financement global

En FCFA	PROJECTIONS FINALES		
	2021	2022	2023
<b>1. RESSOURCES</b>	<b>39 221 131 786</b>	<b>36 192 890 437</b>	<b>38 024 673 701</b>
1.1 Ressources Intérieures	39 221 131 786	36 192 890 437	38 024 673 701
1.1.1 Budget Etat	39 221 131 786	36 192 890 437	38 024 673 701
1.1.2 Recettes propres (structures)	0	0	0
1.2 Ressources Extérieures	0	0	0
1.2.1 Part bailleurs des projets (Dons/ Emprunts)	0	0	0
1.2.2 Appuis budgétaires cibles	0	0	0
1.2.3 Financement direct projets (hors PIP, hors Budget)	0	0	0
<b>2. CHARGES</b>	<b>39 221 131 786</b>	<b>36 192 890 437</b>	<b>38 024 673 701</b>
2.1 Personnel	16 511 752 144	17 691 687 453	18 457 265 326
2.1.1 Solde y compris EPN	16 511 752 144	17 691 687 453	18 457 265 326
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0
2.2 Biens et services	3 159 646 539	2 938 699 716	3 143 995 984
2.3 Transferts et subventions	7 434 733 103	7 324 600 832	7 692 416 558
2.4 Investissement	12 115 000 000	8 237 702 436	8 760 995 833
Trésor	12 115 000 000	8 237 702 436	8 760 995 833
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

## S ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP)

### gramme 1 : Administration Générale

#### III.1.1. Performance du programme

Tableau 4. : Performance du programme

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2019	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2021	2022	2023	
OS1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale	Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	51%	60%	65%	70%	(Nombre d'entités fonctionnelles inspectées / Nombre d'entités fonctionnelles) x 100 Source : Rapport d'activités IGTPS
	Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	60%	65%	75%	85%	(Nombre de diligences accomplies dans le délai / Nombre de diligences prévues) x 100 Source : Rapport d'activités Cabinet
	Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet	80%	85%	90%	95%	(Nombre de requêtes traitées/ Nombre de requêtes reçues) x 100 Source : Rapport d'activités Cabinet
	Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière	30%	35%	40%	45%	(Nombre d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière / Nombre d'entités) x 100 Source : Rapport d'activités IGTPS
OS 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités	Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés	45%	35%	25%	15%	(Nombre d'activités de projets d'investissement budgétisés réalisées / Nombre d'activités de projets d'investissement programmées) x 100 Source : Rapport d'activités DCSP
	Proportion des activités réalisées dans le délai	45%	50%	55%	60%	(Nombre d'activités réalisées dans le délai / Nombre d'activités programmées) x 100 Sources : Rapport d'activités DPEI

III.1.2. Financement du programme

Tableau 5 : Synthèse du programme par nature de dépense

PROGRAMME I : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Projections finales		
	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	17 503 069 311	18 708 163 506	19 535 627 363
Dépenses en biens et services	15 301 619 631	16 496 353 889	17 246 808 822
Transferts	1 251 150 761	1 312 491 287	1 364 504 853
Investissements	950 298 919	899 318 330	924 313 688
Tresor	0	0	0
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

Tableau 6 : Budget détaillé du programme

Programmes / Actions / Nature de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>21150 Administration Générale</b>	<b>17 503 069 311</b>	<b>18 708 163 506</b>	<b>19 535 627 363</b>
<b>2115001 Coordination et animation</b>	<b>1 298 192 657</b>	<b>1 262 361 610</b>	<b>1 300 749 300</b>
<b>2. Biens et services</b>	<b>347 893 738</b>	<b>363 043 280</b>	<b>376 435 612</b>
21150010001 Prendre en charge les salaires du personnel sous contrats	127 050 000	127 050 000	127 050 000
21150010003 Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de travail et de protection sociale	70 000 000	76 979 641	82 815 469
21150010004 Contrôler les services et structures sous-titelle du ministère	16 000 000	17 595 346	18 929 248
21150010005 Prendre en charge le fonctionnement de la résidence du Ministre	4 000 000	4 398 837	4 732 313
21150010006 Suivre la mise en œuvre du Système Qualité dans les services du ministère	2 000 000	2 199 420	2 366 156
21150010007 Élaborer les projets de texte réglementaires et gérer les contentieux	10 000 000	10 997 091	11 830 780
21150010012 Prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone	104 843 738	108 427 014	112 148 554
21150010013 Sensibiliser le personnel sur le phénomène du VIH SIDA	2 000 000	2 199 420	2 366 157
21150010014 Organiser la décoration dans l'ordre du mérite du travail	10 000 000	10 997 091	11 830 780
21150010015 Assister les personnes et communautés en détresse	2 000 000	2 199 420	2 366 155
<b>3 Transferts</b>	<b>950 298 919</b>	<b>899 318 330</b>	<b>924 313 688</b>
21150010010 Apporter un appui institutionnel aux centrales syndicales	800 000 000	749 019 411	774 014 769
21150010011 Prendre en charge les honoraires des agents sous la Convention du ENMETD	150 298 919	150 298 919	150 298 919

Programmes / Actions / Nature de dépenses / Activités		2021	2022	2023
<b>21150 Administration Générale</b>		<b>17 503 069 311</b>	<b>18 708 163 506</b>	<b>19 535 627 363</b>
<b>2115002 Planification, programmation et suivi - Évaluation</b>		<b>28 000 000</b>	<b>30 791 858</b>	<b>33 126 184</b>
<b>2 Biens et services</b>		<b>28 000 000</b>	<b>30 791 858</b>	<b>33 126 184</b>
21150020001 Élaborer et suivre l'exécution des projets du MEPS		14 000 000	15 395 929	16 563 092
21150020002 Organiser la planification générale des activités du ministère		14 000 000	15 395 929	16 563 092
<b>2115003 Gestion des ressources humaines matérielles et financières</b>		<b>16 162 876 654</b>	<b>17 399 614 110</b>	<b>18 185 188 786</b>
<b>1 Personnel</b>		<b>15 301 619 631</b>	<b>16 496 353 889</b>	<b>17 246 808 822</b>
21150030005 Prendre en charges les Salaires du personnel fonctionnaire		15 301 619 631	16 496 353 889	17 246 808 822
<b>2 Biens et services</b>		<b>861 257 023</b>	<b>903 260 221</b>	<b>938 379 964</b>
21150030001 Gérer les ressources humaines du ministère		14 000 000	15 395 929	16 563 092
21150030002 Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire		170 000 000	170 000 000	170 000 000
21150030003 Gérer les ressources financières du ministère		48 000 000	52 786 042	56 787 749
21150030006 Élaborer le DPPD-PAP / CDMT, le suivre et l'évaluer dans sa mise en œuvre		23 000 000	25 293 312	27 210 797
21150030007 Prendre en charge les dépenses liées aux contrats et aux équipements centralisés		82 710 653	90 957 666	97 853 163
21150030009 Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire		270 000 000	270 000 000	270 000 000
21150030010 Organiser la fête du travail le 1er Mai		243 546 370	267 830 180	288 134 383
21150030011 Gérer la commande publique du ministère		10 000 000	10 997 092	11 830 780
<b>2115004 Gestion des systèmes d'information et de communication</b>		<b>14 000 000</b>	<b>15 395 928</b>	<b>16 563 093</b>
<b>2 Biens et services</b>		<b>14 000 000</b>	<b>15 395 928</b>	<b>16 563 093</b>
21150040001 Organiser la communication des activités du ministère		14 000 000	15 395 928	16 563 093

### III.2. Programme 2 : Emploi

#### III.2.1. Performance du programme

Tableau 4 : Performance du programme

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2019	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2021	2022	2023	
OS 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'emploi décent	Taux d'emplois vulnérables	71%	65.5%	63.5%	61.5%	Source : Rapport enquête nationale sur l'emploi
	Taux d'emplois informels	89,1%	85.1%	83.1%	81.1%	Source : Rapport enquête nationale sur l'emploi
	Taux de sessions du comité emploi organisé	100%	100%	100%	100%	(Nombre de sessions organisées / nombre de sessions prévues) x 100 Source : Rapport d'activités DGE
OS 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT	50%	80%	95%	100%	(Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100 Source : Rapport d'activités DGE
	Taux de réalisation des activités du programme Emploi	80%	100%	100%	100%	(Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100 Source : Rapport annuel d'activités DGE
	Taux de réalisation de l'enquête Emploi	80%	100%	100%	100%	(Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues dans l'enquête) x 100 Source : Rapport d'activités DGE

#### III.2.2. Financement du programme

Tableau 5 : Synthèse du programme par nature de dépense

	Projections finales			
	2021	2022	2023	
<b>PROGRAMME II : EMPLOI</b>	<b>282 600 000</b>	<b>378 821 826</b>	<b>421 323 626</b>	
Dépenses de personnel	0	0	0	
Dépenses en biens et services	57 000 000	62 683 425	67 435 449	
Transferts	150 000 000	240 538 401	278 288 177	
Investissements	75 600 000	75 600 000	75 600 000	
Trésor	75 600 000	75 600 000	75 600 000	
Financement extérieur (Bons/Emprunts)	0	0	0	

Tableau 6 : Budget détaillé du programme

Programmes / Actions / Nature de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22151 Emploi</b>	<b>282 600 000</b>	<b>378 821 826</b>	<b>421 323 626</b>
2215101 Coordination de la politique de l'emploi	100 600 000	103 092 732	105 176 949
2 Biens et services	25 000 000	27 492 732	29 576 949
22151010001 Rédiger les rapports sur les statistiques de l'Emploi	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22151010002 Coordonner les projets et les activités des structures de l'Emploi	16 000 000	17 595 346	18 929 248
22151010004 Suivre la mise en œuvre de la politique de l'emploi	5 000 000	5 498 546	5 915 391
22151010006 Organiser des sessions consultatives sur la mise en œuvre de la politique Emploi	2 000 000	2 199 420	2 366 155
<b>4 Investissements</b>	<b>75 600 000</b>	<b>75 600 000</b>	<b>75 600 000</b>
<b>Trésor</b>	<b>75 600 000</b>	<b>75 600 000</b>	<b>75 600 000</b>
22151010003 Production et diffusion de statistiques du travail	40 171 134	40 171 134	40 171 134
22151010007 Projet de Promotion emploi des couches vulnérables	35 428 866	35 428 866	35 428 866
<b>2215102 Élaboration et suivi-Évaluation des projets et programmes d'emploi</b>	<b>32 000 000</b>	<b>35 190 693</b>	<b>37 858 500</b>
<b>2 Biens et services</b>	<b>32 000 000</b>	<b>35 190 693</b>	<b>37 858 500</b>
22151020001 Suivre et évaluer les projets et programmes d'emploi	10 000 000	10 997 091	11 830 781
22151020002 Faire de l'observation de l'Emploi	11 000 000	12 096 801	13 013 860
22151020003 Élaborer les stratégies et les programmes d'emploi	11 000 000	12 096 801	13 013 859
<b>2215103 Insertion socio-Économique et professionnelle des couches vulnérables</b>	<b>150 000 000</b>	<b>240 538 401</b>	<b>278 288 177</b>
<b>3 Transferts</b>	<b>150 000 000</b>	<b>240 538 401</b>	<b>278 288 177</b>
22151030002 Former et insérer les jeunes selon les réalités socio-économiques du territoire	150 000 000	240 538 401	278 288 177

Programme 3 : Travail

Performance du programme

4: Performance du programme

Indicateurs de performance	Situation de référence 2019	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
		2021	2022	2023	
Taux de réalisation des activités	35%	100%	100%	100%	(Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100 Source : Rapport d'activités DGI
Proportion des entreprises inspectées	24%	30%	35%	40%	(Nombre d'entreprises inspectées/ Nombre d'entreprises à inspecter) x 100 Source : Rapport d'activités DIT
Proportion des entreprises en conformité avec les textes en vigueur	24%	29%	34%	39%	(Nombre d'entreprises en conformité avec les textes en vigueur / Nombre d'entreprises inspectées) x 100 Source : Rapport d'activités DIT
Taux de dossiers de conflits individuels traités	96%	97%	98%	99%	(Nombre de dossiers de conflits individuels traités / Nombre de dossiers de conflits individuels soumis aux services d'inspection du travail) x 100 Source : Rapport d'activités DIT
Taux de grèves évitées (conflits collectifs)	65%	69%	75%	81%	(Nombre de conciliations ayant permis d'éviter la grève / Nombre de conciliations menées pour les conflits collectifs) x 100 Source : Rapport d'activités DIT
Taux de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) traités	72%	75%	80%	85%	(Nombre de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail traités / Nombre de dossiers de consultations SST reçus à la DSSST) x 100 Source : Rapport d'activités DSSST
Proportion des entreprises du secteur privé observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail	10%	20%	40%	50%	(Nombre d'entreprises du secteur privé observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail / Nombre d'entreprises inspectées) x 100 Source : Rapport d'activités DSSST
Proportion des entreprises disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSSST)	15%	25%	35%	60%	(Nombre d'entreprises du secteur privé disposant d'une CSSST / Nombre d'entreprises inspectées) x 100 Source : Rapport d'activités DSSST
Proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants	33,32%	49,98%	66,64%	73,34%	(Nombre de DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants / Nombre cumulé de DR et DD) x 100 Source : Rapport d'activités DITE
Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECl) fonctionnel	28,70%	49,07%	68,51%	88,83%	(Nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECl) fonctionnel / Nombre de départements) x 100 Source : Rapport d'activités DITE (SOSTECl)
Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants	38,68%	55,26%	66,82%	77,87%	(Nombre d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants / Nombre d'enfants de 5 à 13 ans en situation de travail) x 100 Source : Rapport d'activités SOSTECl
Taux des partenaires sociaux formés sur le dialogue social	12%	22%	32%	42%	(Nombre des partenaires sociaux formés sur le dialogue social / nombre de partenaires sociaux à former) x 100 Source : Rapport d'activités CNDS
Proportion des conflits collectifs majeurs réglés	55%	60%	75%	85%	(Nombre de conflits collectifs majeurs ayant été réglés par le CNDS / Nombre de conflits collectifs majeurs déclarés) x 100 Source : Rapport d'activités CNDS

III.3.2. Financement du programme

Tableau 5 : Synthèse du programme par nature de dépense

	Projections finales		
	2021	2022	2023
<b>PROGRAMME III : TRAVAIL.</b>	<b>457 100 000</b>	<b>439 121 705</b>	<b>460 544 942</b>
Dépenses de personnel	62 800 000	60 961 217	62 434 331
Dépenses en biens et services	239 300 000	263 160 488	283 110 611
Transferts	0	0	0
Investissements	155 000 000	115 000 000	115 000 000
Trésor	155 000 000	115 000 000	115 000 000
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

Tableau 6 : Budget détaillé du programme

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22152 Travail</b>	<b>457 100 000</b>	<b>439 121 705</b>	<b>460 544 942</b>
<b>2215201 Gouvernance du secteur du travail</b>	<b>251 800 000</b>	<b>264 817 953</b>	<b>278 712 984</b>
<b>1 Personnel</b>	<b>62 800 000</b>	<b>60 961 217</b>	<b>62 434 331</b>
22152010043 Prendre en charge les indemnités du Conseil National du Dialogue Social (CNDS)	62 800 000	60 961 217	62 434 331
<b>2 Biens et services</b>	<b>149 000 000</b>	<b>163 856 736</b>	<b>176 278 651</b>
22152010003 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans le District Autonome de Yamoussoukro	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010004 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du N'Zi Corroé	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010005 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Gbiki (Bouake)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010006 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Poro (Korhogo)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010007 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Kabadouyou (Odiéne)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010008 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Gontougo (Bondoukou)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010009 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Haut Sassandra (Daloa)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010010 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Goh (Sagnoé)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010011 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Tonkpi (Man)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010012 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Moyen Cavalry (Guiglo)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010013 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de San Pedro	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010014 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de l'Irindéne (Djuablin (Abengourou))	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010015 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région du Sud Comoé (Aboisso)	4 000 000	4 398 839	4 732 313

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités

2102 Travail

	2021	2022	2023
22152010016 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de l'Agnéby Tiassa (Agboville)	457 100 000	439 121 705	460 544 942
22152010017 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail du District Autonome d'Abidjan	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010018 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Touba	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010019 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Bouaké	7 000 000	7 697 967	8 281 547
22152010020 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Divo	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010021 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Seguela	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010022 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Dniekrou	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010023 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Tounoudi	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010024 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Boua	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010025 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Katiola	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010026 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Boua	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010027 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Boua	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010028 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Boua	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010029 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Daoukro	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010030 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Bouakro	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010031 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Soubre	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010032 Coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale du travail dans la Région de Ferkessedougou	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010037 Apporter un appui technique en matière de travail aux entités fonctionnelles	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010038 Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme Travail	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22152010042 Elaborer un système statistique des services en charge du travail	5 000 000	5 498 546	5 915 390
	16 000 000	17 595 346	18 929 249
<b>4 Investissements</b>	5 000 000	5 498 546	5 915 390
<b>Tésor</b>	40 000 000	40 000 000	40 000 000
22152010040 Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<b>210202 Elaboration et suivi de la réglementation du travail</b>	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<b>2 Biens et services</b>	60 200 000	66 202 502	71 221 310
22152020002 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Koumassi	60 200 000	66 202 502	71 221 310
22152020003 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Marcony	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020004 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Plateau	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020005 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Treichville	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020006 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Vridi	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020007 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Yopougon	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020008 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de d'Abobo Adjamé	3 400 000	3 739 012	4 022 467
22152020009 Suivre et évaluer l'application du code du Travail dans la zone de couverture de l'inspection de travail de Cocody	3 400 000	3 739 012	4 022 467
	3 400 000	3 739 012	4 022 467

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités		2021	2022	2023
<b>22152 Travail</b>		<b>457 100 000</b>	<b>439 121 705</b>	<b>460 544 942</b>
22152020010	Élaborer et faire appliquer les textes législatifs et réglementaires en matière du Travail	11 000 000	12 096 802	13 013 858
22152020011	Coordonner les activités des Inspections du travail	11 000 000	12 096 802	13 013 858
22152020012	Suivre l'application de la réglementation de la prévention des risques professionnels	19 100 000	21 004 448	22 586 790
<b>2215203 Dialogue social</b>		<b>19 100 000</b>	<b>21 004 448</b>	<b>22 586 790</b>
<b>2 Biens et services</b>		<b>17 100 000</b>	<b>19 805 028</b>	<b>20 230 630</b>
22152030002	Organiser des rencontres avec les secteurs privés et public	2 000 000	2 199 420	2 366 150
22152030004	Coordonner les activités de Dialogue social	126 000 000	87 096 802	88 013 858
<b>2215204 Lutte contre le travail des enfants</b>		<b>11 000 000</b>	<b>12 096 802</b>	<b>13 013 858</b>
<b>2 Biens et services</b>		<b>11 000 000</b>	<b>12 096 802</b>	<b>13 013 858</b>
22152040001	Lutter contre le travail des enfants	115 000 000	75 000 000	75 000 000
<b>4 Investissements</b>		<b>115 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Trésor</b>		<b>115 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
22152040002	Projet/Système d'observation et de suivi du Travail des Enfants (Projet SOSTEC)			

### III.4. Programme 4 : Protection Sociale

#### III.4.1. Performance du programme

Tableau 4 : Performance du programme

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2019	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2021	2022	2023	
OS 1 : Améliorer la gouvernance de la Protection Sociale	Taux de mise en oeuvre des mesures de la SNPS	29%	45%	68,42%	79%	(Nombre de mesures mises en oeuvre / Nombre de mesures programmées dans le plan d'action SNPS) x 100 Source : Rapport d'activités DGPS
	Taux de réalisation des activités	48%	100%	100%	100%	(Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100 Source : Rapport d'activités DGPS
	Taux de fréquentation des centres sociaux par les personnes vulnérables	3%	5,27%	6%	6,38%	(Nombre d'usagers vulnérables des centres sociaux / Nombre de personnes vulnérables) x 100 Source : Rapport d'activités DAS
	Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge	3,15%	5%	6,15%	8%	(Nombre de personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge / Total des personnes indigentes ayant sollicité une prise en charge) x 100 Source : Rapport d'activités DAS
OS 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées	Proportion des personnes âgées prises en charge	0,57%	0,69%	0,76%	0,84%	(Nombre de personnes âgées bénéficiaires de prise en charge / Effectif des personnes âgées) x 100 Source : Rapport d'activités DAS
	Proportion des personnes handicapées prises en charge	0,28%	0,44%	0,55%	0,66%	(Nombre de personnes handicapées prises en charge / Effectif des personnes handicapées) x 100 Source : Rapport d'activités DPPH

III.4.2. Financement du programme

Tableau 5 : Synthèse du programme par nature de dépense

	Projections finales		
	2021	2022	2023
<b>PROGRAMME IV : PROTECTION SOCIALE</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
Dépenses de personnel	1 147 332 513	1 134 372 347	1 148 022 173
Dépenses en biens et services	1 612 195 778	1 300 364 516	1 398 945 071
Transferts	6 334 434 184	6 184 944 101	6 489 814 693
Investissements	11 884 400 000	8 047 102 436	8 570 395 833
Tresor	11 884 400 000	8 047 102 436	8 570 395 833
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

Tableau 6 : Budget détaillé du programme

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
<b>2215301 Gouvernance du secteur de la protection sociale</b>	<b>138 580 000</b>	<b>152 397 765</b>	<b>163 950 978</b>
<b>2 Biens et services</b>	<b>138 580 000</b>	<b>152 397 765</b>	<b>163 950 978</b>
22153010001 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région des Lagunes I (Abidjan)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010002 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Togo (Ferkessedougou)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010003 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Marahoué (Bouaflé)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010004 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Cote (Gagnoa)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010005 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Denguélé (Odienné)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010006 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Chiké (Bouake)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010007 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région des Lagunes II (Abidjan)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010008 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du N'Zi Comoré (Dibirkro)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010009 Organiser les rencontres de la plateforme nationale de Protection Sociale	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153010010 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région des Grands Ponts (Dabou)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010012 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de San Pedro (San Pedro)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010013 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Boukani (Bouaie)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010014 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Cavally (Goullo)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010015 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de la Nawa (Soubre)	4 000 000	4 398 839	4 732 313

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
22153010016 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Tonkpi (Mm)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010017 Coordonner la politique générale en matière de Protection Sociale	16 000 000	17 595 346	18 929 248
22153010018 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de l'Inzénié Djualin (Abengourou)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010019 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Hambol (Katiola)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010020 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Morodougou (Séguéla)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010021 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de l'Agnébi-Tiassa (Ahyoville)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010022 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région des Savanes (Korhogo)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010023 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Loh-Djiboua (Divo)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010024 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de la Mè (Adzopè)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010025 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Ifou (Daoukro)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010026 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région de la Bagoué (Boudiali)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010027 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Béré (Mankro)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010028 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Sud Corné (Aboisso)	8 580 000	9 435 507	10 150 811
22153010029 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Bâler (Yamoussoukro)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010030 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Haut Sassandra (Daloa)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010031 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Guémra (Duelkoué)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
22153010032 Coordonner les activités de Protection Sociale dans la Région du Zanzan (Bordoukou)	4 000 000	4 398 839	4 732 313
<b>2215302 Protection des groupes vulnérables</b>	<b>1 686 015 778</b>	<b>1 446 101 962</b>	<b>1 552 227 813</b>
<b>2 Biens et services</b>	<b>1 459 615 778</b>	<b>1 132 570 820</b>	<b>1 218 431 003</b>
22153020005 Coordonner les activités des Institutions Spécialisées et les interventions en faveur des personnes Handicapées	11 000 000	12 096 802	13 013 858
22153020012 Formuler des recommandations sur les questions relatives à la Promotion des Personnes Handicapées	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153020013 Apporter un appui institutionnel aux Associations des Personnes en situation de handicap	85 500 000	94 025 136	101 153 180
22153020014 Éduquer et prendre en charge les enfants déficients visuels	356 463 778	182 056 855	195 858 583
22153020015 Éduquer et prendre en charge les enfants déficients auditifs	398 560 000	175 667 544	188 984 898
22153020017 Prendre en charge les Handicapés, les Sinistrés et/ou Indigents	200 500 000	220 491 693	237 207 165
22153020018 Organiser l'insertion socio-économique des personnes vivant avec un handicap	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153020020 Mettre à la disposition des personnes handicapées la documentation adaptée à leurs besoins	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153020023 Formuler des recommandations sur les questions relatives à l'action sociale	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153020024 Mettre en œuvre et suivre les activités de protection et de promotion sociales	11 000 000	12 096 798	13 013 862
22153020025 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Grand Lahou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020026 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Noé	4 000 000	4 398 838	4 732 314

					2021	2022	2023
32.313	22153020027	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Koroogo II			20 978 362 475	16 666 783 400	17 607 11
32.313	22153020028	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Mankono			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020029	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de San Pedro			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020030	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Zaranou			6 592 000	7 249 284	7 766 000
32.313	22153020032	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'onné			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020033	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Diakévi			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020034	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Taoudi			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020035	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Koumanhiti			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020036	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bonhédoougou			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020037	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sakassou			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020038	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Pikro			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020039	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Botro			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020040	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Maca			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020041	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Touba			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020042	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de M'Batto			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020043	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Ni'Guilénié / Tiapouni			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020044	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Ayamé			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020045	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Boundiali			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020046	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Tiapouni			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020047	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sirfra			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020048	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Gagnoa			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020049	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Aboisso			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020050	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bonoua			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020051	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Tiassalé			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020052	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Dacokro			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020053	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Anono			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020054	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Boccanda			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020055	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Yavoua			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313	22153020056	Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Garage			4 000 000	4 398 838	4 732 31
32.313					4 000 000	4 398 838	4 732 31

Annexe 4 : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
22153020057 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sorobango	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020058 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bouaflé	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020059 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Antassoué	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020060 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Toumodi	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020061 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Anyama	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020062 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Saeoua	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020063 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Okroyo	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020064 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de NiGuessankro / Bongouanou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020065 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Kong	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020066 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Dabou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020067 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Abengourou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020068 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Courréré	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020069 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Lopou / Dabou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020070 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bodokro	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020071 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de N'Pouto	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020072 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Toupan / Dabou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020073 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Grand Bassam	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020074 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Akoupé	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020075 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de M'Bahakro	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020076 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Tabagne	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020077 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Aghoville	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020078 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Abongoua	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020079 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Ouragahio	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020080 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Samatiguita	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020081 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bioléquin	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020082 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Zuénoula	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020083 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Efitkro	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020084 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Gboghité	4 000 000	4 398 838	4 732 314

**Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités**

	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
22153020085 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de NiZérézéssou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020086 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Séguéla	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020087 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Diébonoua	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020088 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Kani	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020089 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Buyo	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020090 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Ebrobo	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020091 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Matéré	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020092 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de l' Aby	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020093 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Traichville Habitat	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020094 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sandegué	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020095 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Attécoubé	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020096 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Jean Folly Fort Bouet	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020097 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Bangolo	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020098 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Yamoussoukro	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020099 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Zoukougbeu	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020100 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sokoro	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020101 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Lakota	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020102 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Tiennboué	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020103 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Adiaké	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020104 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Méagui	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020105 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Grand Zathy	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020106 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Tanda	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020107 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Blankouna	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020108 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Kouadiokleko / Bocanda	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020109 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Niangon Sud	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020110 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de la Zone Industrielle de Bouaké	4 000 000	4 398 838	4 732 314

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 177 770</b>
22153020111 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Ferkessedoungou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020112 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social d'Agribliékrou	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020113 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Danané	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020114 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Eleniméouin	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020115 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sapi Sépéngé	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020116 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Katliola	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020117 Assister et prendre en charge les Couches Sociales Vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Toulepleu	4 000 000	4 398 838	4 732 314
22153020118 Assister et prendre en charge les couches sociales vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Sassandra	5 000 000	5 498 547	5 915 391
22153020120 Assister et prendre en charge les couches sociales vulnérables dans la zone de couverture du centre social de Séguélon	5 000 000	5 498 547	5 915 391
22153020131 Assister et prendre en charge les personnes vulnérables de Napiéldoungou	<b>42 000 000</b>	<b>129 131 142</b>	<b>149 396 810</b>
<b>3 Transferts</b>	<b>7 000 000</b>	<b>15 191 899</b>	<b>17 576 095</b>
22153020127 Prendre en charge les Handicapés, les Sinistrés et / ou Indigents	20 000 000	88 619 411	102 527 223
22153020128 Apporter un appui institutionnel aux Associations des personnes en situation de handicap	10 000 000	12 659 916	14 646 746
22153020129 Former les personnes handicapées	5 000 000	12 659 916	14 646 746
22153020130 Organiser la formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap visuel	<b>184 400 000</b>	<b>184 400 000</b>	<b>184 400 000</b>
<b>4 Investissements</b>	<b>184 400 000</b>	<b>184 400 000</b>	<b>184 400 000</b>
<b>Tresor</b>	<b>22 800 000</b>	<b>22 800 000</b>	<b>22 800 000</b>
22153020001 Projet National d'Assistance aux Personnes âgées	96 600 000	96 600 000	96 600 000
22153020002 Construction et Equipement des Centres Sociaux	55 000 000	55 000 000	55 000 000
22153020003 Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux	10 000 000	10 000 000	10 000 000
22153020021 Réhabilitation et Equipement CESPPH de DANANÉ	<b>17 598 704 451</b>	<b>13 534 390 048</b>	<b>14 238 566 367</b>
<b>2215303 Promotion de la sécurité sociale et mutualité</b>	<b>404 404 451</b>	<b>399 836 334</b>	<b>404 647 538</b>
<b>1 Personnel</b>	<b>404 404 451</b>	<b>399 836 334</b>	<b>404 647 538</b>
22153030007 Prendre en charge le salaire du personnel de l'AFRMS	<b>14 000 000</b>	<b>15 395 937</b>	<b>16 563 090</b>
<b>2 Biens et services</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 199 420</b>	<b>2 366 155</b>
22153030002 Formuler les orientations sur les questions relatives à la Sécurité Sociale	2 000 000	2 199 420	2 366 155
22153030004 Coordonner le processus de la mise en place de la Couverture Maladie Universelle	10 000 000	10 997 091	11 830 780
22153030005 Coordonner les activités en matière de sécurité sociale	<b>5 480 300 000</b>	<b>5 256 455 347</b>	<b>5 491 359 906</b>
<b>3 Transferts</b>	<b>380 300 000</b>	<b>481 456 600</b>	<b>557 015 757</b>
22153030006 Coordonner les activités de Mutualité sociale	5 100 000 000	4 774 998 747	4 934 344 145
22153030008 MUGEF-CI PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS			

Programmes / Actions / Natures de dépenses / Activités	2021	2022	2023
<b>22153 Protection sociale</b>	<b>20 978 362 475</b>	<b>16 666 783 400</b>	<b>17 607 477 770</b>
<b>4 Investissements</b>	<b>11 700 000 000</b>	<b>7 862 702 436</b>	<b>8 385 995 833</b>
<i>Trésor</i>	<b>11 700 000 000</b>	<b>7 862 702 436</b>	<b>8 385 995 833</b>
22153030001 Couverture Maladie Universelle	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
22153030003 CMU/Soutien aux Indigents	8 700 000 000	4 862 702 436	5 385 995 833
<b>2215304 Formation des travailleurs sociaux</b>	<b>1 555 062 246</b>	<b>1 533 893 625</b>	<b>1 592 432 612</b>
<b>1 Personnel</b>	<b>742 928 062</b>	<b>734 536 013</b>	<b>743 374 635</b>
22153040006 Prendre en charge le salaire du personnel de l'INFS	742 928 062	734 536 013	743 374 635
<b>3 Transferts</b>	<b>812 134 184</b>	<b>799 357 612</b>	<b>849 057 977</b>
22153040001 Prendre en charge les Bourses des étudiants de l'Institut National de Formation Sociale	636 634 184	577 176 089	592 007 582
22153040003 Organiser la formation initiale et continue des étudiants dans le domaine social	175 500 000	222 181 523	257 050 395